

AVIS PUBLIC

**Adoption du budget 2016
et du programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018**
(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

AVIS est donné que le budget 2016 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 seront présentés lors de deux séances extraordinaires à être tenues le **lundi 21 décembre 2015** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

La séance portant sur le budget de l'année 2016 aura lieu à compter de **18h30** et sera suivie de celle relative au programme triennal des immobilisations à **19h00**. À chacune de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet des séances.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 9 décembre 2015,

Catherine Adam, avocate
Greffière